



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2018-54 ET 2019-06**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 21 janvier 2019, a adopté les règlements suivants :

2018-54 : Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil de ville de Val-d'Or.

2019-06 : Règlement amendant le règlement 2012-25 relatif au stationnement et à l'immobilisation des véhicules dans le but d'en modifier diverses dispositions.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 23 janvier 2019.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière